

Démarche	: Demande de rendez-vous au point d'accueil numérique du bureau du séjour
Organisme	: Point d'accueil numérique - Bureau du séjour - Préfecture du Calvados

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Les demandes de titre de séjour, de titres de voyage et de DCEM doivent être, sauf exceptions, déposées sur le site de l'ANEF : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/>
Vous pouvez donc déposer votre demande depuis chez vous. En cas de difficulté technique, vous devez contacter le Centre de contact citoyen à l'aide du formulaire en ligne (<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/contact>) ou par téléphone au 0 806 001 620.

Si vous n'arrivez pas à déposer votre demande en ligne et souhaitez un accompagnement, complétez ce formulaire. Vous serez contacté par mail. Un rendez-vous vous sera fixé <u>uniquement si votre situation le nécessite.</u>

Au point d'accueil numérique (PAN), des médiateurs numériques accompagnent les usagers en difficulté dans le dépôt de leur demande en ligne pour les titres de séjour, titres de voyage et DCEM. Afin de garantir des conditions d'accueil optimales, le PAN est accessible uniquement sur rendez-vous, du mardi au jeudi, de 8h45 à 12h30, après étude de la demande de rendez-vous de l'usager.

<u>ATTENTION :</u>

Les médiateurs numériques n'instruisent pas de demande de titre.

Ils ne délivrent pas de document provisoire de séjour (récépissé, attestation de prolongation).

Ils ne renseignent pas sur la réglementation et ne disposent pas d'informations sur le suivi des demandes déjà déposées.

Ils ne se substituent pas au demandeur dans l'identification de la démarche à déposer et dans la constitution du dossier : le demandeur doit savoir pour quel motif il souhaite demander un titre de séjour et les pièces justificatives doivent être présentées par le demandeur le jour du rendez-vous au point d'accueil numérique.

La venue au point d'accueil numérique n'est pas obligatoire pour le dépôt d'une demande de titre de séjour, de DCEM ou de voyage. **<u>Ce service est uniquement une facilité offerte à l'usager qui ne réussirait pas à déposer par lui-même sa demande.</u>**

Un formulaire papier de demande de RDV est également disponible à l'entrée du service immigration de la préfecture (rue Choron 14000 CAEN) le mardi de 14h30 à 16h.

Etat-civil du demandeur d'un RDV au point d'accueil numérique

Cas particulier : demande de RDV pour un DCEM* ou TVE* pour mineur

Demande de rendez-vous au point d'accueil numérique du bureau du séjour
Si le RDV demandé concerne un DCEM ou un TVE pour un mineur, indiquez ci-dessous les informations d'état-civil du parent.

Dans tous les autres cas, indiquez les informations d'état-civil de la personne pour laquelle il faudra déposer un dossier.

* DCEM = document de circulation pour mineur

* TVE = titre de voyage

Civilité

Mme

M.

NOM DE FAMILLE

NOM D'EPOUSE

Prénom

Nationalité

Date de naissance

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Passeport (ou acte d'état-civil OFPRA pour les bénéficiaires d'une protection internationale)

Numéro étranger / Numéro de visa

Le numéro étranger ou le numéro de visa saisi doit être valide. A défaut, aucun rendez-vous ne sera accordé.
Où trouver son numéro étranger : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/faq/ou-trouver-mon-identifiant-pour-creer-compte-personnel-titre-sejour>

Où trouver son numéro de visa : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/faq/ou-trouver-mon-numero-de-visa-creer-compte-personnel>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Scan du titre de séjour actuel ou du visa d'entrée

Si vous ne disposez ni d'un titre de séjour ni d'un visa d'entrée, merci de fournir un scan du cachet d'entrée en France présent dans votre passeport.

Coordonnées du demandeur

Adresse e-mail (information prioritaire)

Le jour du RDV au point numérique, une adresse mail que vous consultez régulièrement sera obligatoire pour le dépôt de votre demande.

Demande de rendez-vous au point d'accueil numérique du bureau du séjour
Numéro de téléphone

Adresse

Démarche pour laquelle vous souhaitez un accompagnement.

ATTENTION : 1 RDV = 1 démarche

Lors de votre rendez-vous au point d'accueil numérique, le médiateur effectuera avec vous 1 seule démarche. Par exemple, si vous souhaitez renouveler votre titre de séjour et demander un DCEM pour votre enfant, merci de demander 2 rendez-vous.

Sélectionnez la demande que vous souhaitez déposer

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1ère demande de titre de séjour
- Renouvellement de titre de séjour
- Renouvellement de récépissé
- 1ère demande de titre de voyage
- Renouvellement de titre de voyage
- 1ère demande de DCEM
- Renouvellement de DCEM
- Changement d'adresse
- Changement d'état-civil
- Changement de statut
- Correction d'une erreur sur le titre de séjour
- Demande d'une carte de résident
- Demande d'un duplicata (perte/vol)
- Validation de visa VLS-TS

Demande de duplicata suite à vol

Si vous souhaitez demander un duplicata de votre titre de séjour car vous vous l'êtes fait voler, il est nécessaire d'apporter au point d'accueil numérique le dépôt de plainte concernant ce vol.

La plainte est à déposer au commissariat de police ou à la gendarmerie, avant le rendez-vous à la préfecture.

Renouvellement de récépissé

Aucun récépissé n'est remis au point d'accueil numérique.

Un rendez-vous au point d'accueil numérique vous permettra simplement de déposer en ligne votre demande de renouvellement de récépissé. Vous

Demande de rendez-vous au point d'accueil numérique du bureau du séjour ne repartirez pas du point d'accueil numérique avec un récépissé. Votre demande sera d'abord instruite. Si votre demande est acceptée, vous serez convoqué quelques semaines plus tard pour récupérer votre récépissé.

Attention : si vous avez déposé votre demande de renouvellement de titre de séjour sur l'ANEF, vous recevrez une attestation de prolongation directement sur votre compte ANEF. Il est inutile de demander un RDV pour un récépissé.

Toute demande de RDV au PAN sera refusée si vous avez déjà déposé une demande de renouvellement de récépissé ou si vous avez un dossier en cours sur l'ANEF.

Sélectionnez le motif du titre de séjour que vous souhaitez demander

Pour déterminer le motif du titre de séjour à demander, consulter les sites ci-dessous :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>

<https://www.calvados.gouv.fr/Demarches/Accueil-des-etrangers-a-la-prefecture-du-Calvados/Les-titres-de-sejour>

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Vie privée et familiale

Salarié

Passeport talent

Travailleur saisonnier

Étudiant

Humanitaire

Réfugié / bénéficiaire de la protection internationale

Citoyen UE et sa famille

Guerre en Ukraine

Brexit

Si vous souhaitez demander un TVE pour un mineur, indiquez les informations sur le(s) enfant(s) pour lesquels vous souhaitez demander ce titre de voyage.

Nombre de TVE à demander

Nom, prénom, date de naissance des enfants concernés

Indiquez les informations sur le(s) mineur(s) pour lesquels vous souhaitez demander un DCEM

Nombre de DCEM à demander

Nom, prénom, date de naissance des enfants concernés

Précisez le changement à apporter sur votre état-civil

Quelle(s) information(s) d'état-civil souhaitez-vous modifier et pourquoi ?

Demande de rendez-vous au point d'accueil numérique du bureau du séjour

Précisez votre nouvelle adresse

Précisez l'erreur que vous souhaitez corriger

Quelle information est erronée sur votre titre de séjour et pourquoi ?

Apportez toute précision que vous estimez nécessaire pour justifier le dépôt de cette demande de titre

Avez-vous déjà déposé cette demande de titre ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

Raison de la demande d'un accompagnement en point numérique

Cochez la case et joignez les justificatifs demandés

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Problème technique

Absence d'accès au numérique

Décrire le problème technique rencontré

Merci de joindre des captures d'écran et la réponse du Centre de contact citoyen (CCC). Pour rappel, le bureau du séjour n'est pas gestionnaire du site ANEF. Le signalement du problème technique au CCC est obligatoire avant toute demande de RDV en point numérique. A défaut, ce RDV risque d'être inutile car la demande ne pourra pas être déposée.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Captures d'écran du problème technique

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Réponse du Centre de contact citoyen

En cochant cette case, vous déclarez sur l'honneur ne pas avoir d'outil informatique ou de connexion Internet à disposition.

Cochez la mention applicable

Oui

Demande de rendez-vous au point d'accueil numérique du bureau du séjour

Non